



Affaire suivie par : Perrine Valentin
Tél : 03.87.34.87.28
E-mail : pref-cabinet-pole-securite@moselle.gouv.fr

Le préfet

à

Mesdames et messieurs les maires de
Moselle

Metz, le 17 novembre 2023

OBJET : Sécurisation des marchés de Noël

À l'approche des festivités de fin d'année, plusieurs manifestations seront organisées dans le département et pourront concentrer en certains lieux un public nombreux.

Dans cette perspective et dans le contexte sécuritaire actuel, une vigilance particulièrement accrue doit être portée à l'organisation de ces événements pour lesquels je vous demande de prendre toutes les mesures utiles à leur bon déroulement.

A la suite de l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite dans un lycée d'Arras le 13 octobre 2023, la Première ministre a annoncé que le niveau « Urgence attentat » était déclaré sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit du niveau d'alerte le plus élevé du plan Vigipirate.

L'activation de ce niveau signifie que tous les événements festifs, culturels et cultuels doivent faire l'objet d'une vigilance accrue.

Certaines règles de sécurité préventives, à adapter en fonction de chaque situation et de la fréquentation attendue, peuvent ainsi être rappelées :

- la limitation du nombre des accès aux sites et leur sécurisation, en veillant toutefois à ne pas entraver une évacuation rapide des participants dans le cadre de la prévention incendie ou des risques de panique. À l'extérieur, une largeur de 3 mètres devra rester libre pour le passage des véhicules de secours. Les poteaux d'incendie devront également rester dégagés. Des mesures de sécurisation passive des lieux de rassemblement pourront être mises en place : obstacles physiques ou véhicules en barrage ;
- l'observation et le contrôle visuels des flux entrants. Les bénévoles, qui n'ont pas le pouvoir d'effectuer des palpations ou des fouilles de sac, peuvent néanmoins demander une présentation de leur contenu ou de l'intérieur d'une veste ;
- le cas échéant, la mobilisation de l'ensemble des effectifs de police municipale devra être entière, ainsi que l'utilisation des dispositifs de vidéoprotection ;
- tout comportement suspect ou découverte de colis ou bagage abandonné devra faire l'objet d'une alerte immédiate aux forces de l'ordre par le biais du 17.

En outre, il est conseillé de porter une attention particulière aux véhicules en stationnement à proximité des lieux de rassemblement. Des mesures temporaires d'interdiction de stationner pourront utilement être prises, à votre discrétion, selon la configuration des lieux.

A toutes fins utiles, je vous invite à consulter l'ensemble des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique et disponibles aux liens suivants :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/publications/guide-des-bonnes-pratiques-pour-la-surete-des-espaces-publics>

<https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/fiche-signalement-situation-suspecte.pdf>

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>

Les services de police et de gendarmerie nationales se tiennent à votre disposition pour vous apporter tous les conseils dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de ces consignes.

Bonne préparation des fêtes de Noël !

Le préfet,



Laurent Touvet

Copies :

- Madame la directrice départementale de la sécurité publique
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale
- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement